



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté de droit

Le 10 septembre 2014

Monsieur Raymond Théberge  
Recteur et Vice-Chancelier  
Université de Moncton

Monsieur le Recteur,

Au nom de l'Assemblée départementale de la Faculté de droit, j'ai l'honneur de vous faire part de l'appui unanime des membres présents à la dernière réunion de l'Assemblée départementale à la recommandation du Comité consultatif de sélection au poste de doyen de la Faculté de droit. Nous vous demandons par la présente de communiquer la résolution de l'Assemblée départementale, retrouvée en annexe, aux membres du Conseil des gouverneurs lorsque la nomination du doyen de la Faculté de droit sera à l'ordre du jour de votre prochaine réunion.

Cette démarche fait suite à vos communications avec le professeur Denis Roy de la Faculté de droit ainsi que l'ABPPUM. À cet effet, nous vous informons que l'ABPPUM a confirmé par courriel, que la seule personne qu'elle a consultée avant de prendre position sur la procédure de sélection au poste de doyen est un des candidats qui n'a pas été retenu par le Comité consultatif de sélection.

La résolution confirme que l'Assemblée départementale de la Faculté de droit s'oppose à la demande de l'ABPPUM de suspendre les procédures de nomination au décanat de la Faculté de droit et d'amorcer un nouveau processus. Au contraire, l'Assemblée départementale de la Faculté de droit de l'Université de Moncton appuie le travail et la recommandation du Comité consultatif de sélection et demande que le Conseil des gouverneurs confirme la nomination du candidat recommandé par le Comité consultatif de sélection.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente de l'assemblée départementale,

Micheline Gleixner

p.j.

c.c. Monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Madame Odette Snow, doyenne de la Faculté de droit

## ANNEXE

**Réunion de l'Assemblée départementale de la Faculté de droit du 10 septembre 2014 à 11h45**

ATTENDU QUE la procédure de sélection au poste de doyen prévue par la Politique de sélection des cadres de l'Université de Moncton a été respectée telle que confirmée par la lettre du Recteur datée du 27 août 2014 à l'ABPPUM;

ATTENDU QU'un Comité consultatif de sélection a été mis sur pied composé de sept personnes, parmi lesquelles se retrouvent trois professeurs, un membre du personnel administratif et un étudiant de la Faculté de droit;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de sélection, après avoir tenu des entrevues et un processus de consultation, a recommandé la sélection d'un des candidats;

ATTENDU QUE l'ABPPUM a confirmé, dans une lettre datée du 12 décembre 2013 à la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et vice-rectrice adjointe à la recherche, la reconnaissance officielle de l'équivalence de la maîtrise en droit (common law) au doctorat par la Faculté de droit et l'Université dans une lettre d'entente datant de 1984;

ATTENDU QUE le candidat recommandé par le Comité consultatif de sélection possède un Diplôme d'études approfondies (DEA), un diplôme de troisième cycle;

ATTENDU QUE le candidat recommandé par le Comité consultatif de sélection non seulement répond aux exigences énoncées dans l'annonce du poste de doyen, mais possède une expérience professionnelle pertinente à la bonne gestion d'une Faculté de droit;

James Lockyer, appuyé par Nicolas Lambert, propose :

QUE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE de la Faculté de droit de l'Université de Moncton appuie la recommandation du Comité consultatif de sélection et demande que le Conseil des gouverneurs confirme la nomination du candidat recommandé par le Comité consultatif de sélection.

Vote unanime

ADOPTÉE